

hension quant à la forme sous laquelle la réponse du Conseil d'Etat sera donnée lundi.

Avec ces considérations, nous acceptons l'urgence de cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 90 voix contre 0. Il y n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 90.*

– La motion M1067.09 Jean-Louis Romanens/Pascal Kuenlin (crise économique, affectation de moyens de relance) sera ainsi traitée selon la procédure urgente.

### **Motion M1046.08 Emmanuelle Kaelin Murith/Jacques Vial** (création d'un fonds d'équipement sportif)<sup>1</sup>

et

### **Postulat P2028.08 René Thomet/Carl-Alex Ridoré** (réalisation et exploitation d'infrastructures sportives d'envergure cantonale)<sup>2</sup>

*Prise en considération*<sup>3</sup>

**Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR).** Vous comprendrez aisément que la réponse du Conseil d'Etat ne nous satisfait pas, Jacques Vial et moi-même, et que nous ne pouvons pas adhérer à ses conclusions. L'argumentation développée nous déçoit tout autant que les conclusions. Vous nous permettrez de relever que toute l'argumentation du Conseil d'Etat est basée sur le fait que la création d'un fonds d'équipement n'est pas nécessaire, car son absence n'a pas empêché jusqu'à ce jour le canton de soutenir des projets d'envergure. Cette argumentation a au moins le mérite de prouver que des deniers peuvent être réunis.

Après avoir rencontré le comité à l'origine de l'initiative populaire demandant la construction d'une piscine olympique, il s'est avéré que le comité avait souffert du manque de clarté et avait trouvé comme seule voie celle de l'initiative populaire. Peut-on encore arguer que le système actuel est performant et répond à toutes les attentes? La motion demande de créer une base légale en vue de créer un fonds cantonal pour le financement d'équipements sportifs d'importance cantonale. La motion a pour but recherché d'établir une seule base légale claire, qui fixerait les critères des installations jugées d'importance cantonale, les conditions d'obtention de la participation cantonale, les modalités de la dotation de ce fonds. Ces dispositions légales pourraient être insérées dans la nouvelle loi sur le sport, dont le projet devrait prochainement être mis en consultation, ou faire l'objet d'une loi spéciale. Les nouvelles dispositions remplaceraient avantageusement les dispositions actuelles figurant dans différentes ordonnances, règlements, arrêtés, permettant au Conseil d'Etat d'allouer une participation sans que les critères soient connus des différents partenaires.

Ce nouveau fonds ne créera pas de nouveaux besoins et aucun risque de diluer par trop la participation de l'Etat existe. En effet, ces risques peuvent être écartés par la nature même de ce fond, qui aurait pour but unique de financer des installations qualifiées d'importance cantonale. On peut penser à des piscines, patinoires, stades mais aussi des centres sportifs pour, par exemple, l'escrime, la gymnastique, le judo ou pour un centre multisportif mais qui devront, par leurs caractéristiques, justifier non d'un rôle régional mais d'une importance cantonale. La création de la base lé-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 13 février 2008, *BGC* p. 290; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, *BGC* p. 1642.

<sup>2</sup> Déposé et développé le 12 mars 2008; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, *BGC* p. 1642.

<sup>3</sup> Débat conjoint portant sur la prise en considération des deux objets.

gale aurait surtout le mérite d'assurer la dotation à ce fond et de permettre à notre canton non seulement de répondre présent à tout nouveau projet réunissant les conditions requises mais surtout de susciter des initiatives privées ou régionales.

Notre estimé président a relevé dans son discours inaugural la nécessité de «penser demain». Penser demain, c'est prendre en compte le rapport concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique et répondre aux besoins de la population fribourgeoise croissante. Penser demain, c'est prendre en compte les soucis de santé de la population, les problèmes d'obésité, de manque de mobilité d'une partie de la jeunesse et de mettre tout en œuvre pour favoriser la pratique du sport. Penser demain, c'est éviter la politique du coup par coup, c'est créer un cadre favorable à un développement harmonieux en stimulant les initiatives privées et les partenariats public-privé, c'est se doter d'un nouvel instrument de politique régionale.

C'est notre devoir de prévoir l'avenir et c'est pourquoi nous vous demandons d'accepter cette motion afin d'assurer le financement coordonné de projets reconnus d'envergure cantonale dans toutes les régions de notre canton. Ceci répondra à l'attente de tous les Fribourgeois!

**Thomet René** (PS/SP, SC). Contrairement à ma collègue Kaelin-Murith, je suis satisfait et remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse au postulat. J'ajouterai cependant les commentaires suivants.

Le Conseil d'Etat se défend de ne pas être resté inactif en matière d'installations sportives d'envergure régionale ou cantonale. Nous le reconnaissons volontiers et n'avons jamais prétendu que rien ne s'était fait. Le développement de notre postulat a simplement mentionné que depuis le rapport de janvier 1988 prévoyant trois centres cantonaux de sport et le refus par le peuple, en 1999, de l'investissement de 30 millions de francs pour les réaliser, plus rien n'a été proposé par le Conseil d'Etat en matière d'infrastructures sportives non scolaires et c'est bien cela que notre postulat veut toucher.

Si le Conseil d'Etat répond simplement aux projets qui lui sont présentés, il agit en dehors de tout concept et sans étude globale des besoins réels. Le sport, les sports méritent une approche plus sérieuse afin d'éviter de devoir répondre au coup par coup. Il faut définir des critères en lien avec la pratique sportive scolaire, de masse, de compétition, voire de haute compétition. Il faut également tenir compte de la possibilité de réalisations intercantionales. Il faut aussi inscrire certains projets sous l'angle de la promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, d'atouts attractifs dans le cadre de la promotion économique. Il convient à la fois de pouvoir planifier la réalisation des besoins avérés et de pouvoir répondre de façon objective aux demandes qui seraient manifestement infondées. On pourrait par exemple justifier la non-entrée en matière pour participer à la nouvelle construction d'un vélodrome cantonal parce que les besoins en la matière sont couverts par une réalisation romande, à Aigle, réalisation à laquelle le canton de Fribourg a participé.

Notre postulat vise donc à effectuer un inventaire des réalisations d'envergure régionale ou cantonale dans

tous les domaines sportifs: sports de halle, de plein air, sports d'eau, etc. Il vise ensuite à recenser les besoins non encore satisfaits et à définir qui doit avoir le *leadership* de leur réalisation. Par son statut privilégié, en lien autant avec la promotion de la pratique sportive, la promotion de la santé, la préoccupation du développement économique et de l'attractivité de notre canton, le canton est l'instance la mieux indiquée pour proposer, voire rechercher, les sources de financement possibles selon les infrastructures proposées. Le cas échéant, le canton pourrait planifier les projets dont il estime devoir être le promoteur. Le rapport du Conseil d'Etat pourra également faire état d'une extension dans l'accès à des infrastructures existantes pour une optimisation de leur utilisation. Par exemple, il pourrait prévoir comment des infrastructures scolaires peuvent être complétées, modifiées pour servir d'infrastructures sportives non scolaires. Enfin, c'est après avoir développé un concept que le Conseil d'Etat pourra proposer des critères de financement et étudier toutes les formes possibles ou adéquates permettant la réalisation des infrastructures sportives qui manquent encore à notre canton.

Dans ce sens, la motion de nos collègues Emmanuelle Kaelin-Murith et Jacques Vial pour la création d'un fonds d'équipements sportifs nous paraît prématurée. Ne mettons pas la charrue devant les bœufs, définissons d'abord les travaux à entreprendre avant de décider des moyens et du mode de leur financement. En acceptant ce postulat, vous donnerez au Conseil d'Etat la possibilité de concrétiser les objectifs de l'article 80 de la Constitution fribourgeoise: «*L'Etat et les communes favorisent les loisirs contribuant à l'équilibre, au développement personnel. Ils encouragent la pratique du sport et les possibilités de délasserment*». Vous donnerez aussi la matière et les arguments qui viendront étayer les intentions que le Conseil d'Etat souhaitera proposer dans la nouvelle loi sur le sport, avant-projet qui est d'ailleurs en consultation et que nous analyserons avec attention. L'étude que nous proposons contribuera à la concrétisation d'un objectif du programme gouvernemental 2007-2011. Le Conseil d'Etat indique que la qualité de vie n'est pas uniquement déterminée par le niveau matériel mais aussi par des facteurs plus subjectifs tels que la santé, la sécurité alimentaire, les loisirs et l'offre culturelle. Ces éléments contribuent au bien-être même des personnes, des plus aisées aux plus démunies et des plus jeunes aux personnes en fin de vie. Ces éléments feront l'objet d'une attention particulière durant la législature. Un programme de législation ne doit pas se résoudre à un catalogue de bonnes intentions. Le Conseil d'Etat ne serait certainement pas le seul à se réjouir que des attentions particulières débouchent sur de belles réalisations.

Avec le groupe socialiste, je vous invite donc à suivre la position du Conseil d'Etat en soutenant le postulat selon la détermination du Conseil d'Etat et en refusant la motion de nos collègues Kaelin-Murith/Vial, que nous estimons prématurée en la circonstance.

**de Reyff Charles** (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien rappelle tout d'abord, si cela est nécessaire, que tant la motion Kaelin-Murith/Vial que le postulat Thomet/Ridoré ont été en fait déposés suite

à la fameuse pétition dont on a déjà parlé et qui a rassemblé plus de 12 000 signatures et que le but de ces deux dépôts était de donner une suite positive, et surtout constructive, aux soucis exprimés par les signataires.

Le Conseil d'Etat nous rappelle que des fonds visant à soutenir le sport existent et il les estime suffisants. Nous sommes naturellement conscients, tant de l'existence que de la nécessité de ces fonds et ne souhaitons en aucun cas que leur rôle de soutien aux sportifs et à la promotion du sport ne soit diminué ou négligé à l'avenir.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les infrastructures, le Conseil d'Etat cite le fonds LORO Sport. Certes, ce fonds a également son importance et, là non plus, nous ne la contestons pas. Il ne faut toutefois pas oublier que, d'une part, son alimentation est aléatoire, puisqu'elle dépend de la répartition des fonds du Sport-Toto, et que, d'autre part, la mise à contribution de ce fonds se fait de manière ponctuelle et, dans une certaine mesure, aléatoire aussi, dans la mesure où aucune planification ne guide les organes de décision.

Le groupe démocrate-chrétien est convaincu de la nécessité de créer donc un fonds qui s'appuie sur un processus d'alimentation défini et sur une planification contrôlée et mise à jour régulièrement, permettant une équité sur l'ensemble du territoire cantonal en fonction des nécessités exprimées.

Avec ce fonds et ces bases, le Conseil d'Etat pourra donc encore mieux soutenir le sport et la construction d'infrastructures. La planification lui permettra d'avoir donc la vue d'ensemble, elle sera meilleure mais elle permettra également de répondre beaucoup plus facilement et beaucoup plus clairement à d'éventuelles sollicitations pour des partenariats public-privé, voire même de les provoquer lui-même. Si la simple acceptation de la pétition nous aurait certainement fait réagir de manière très – ou trop – émotive, la prise en considération de la motion et du postulat donne au Conseil d'Etat et au Grand Conseil la possibilité, dans un premier temps, d'une réflexion approfondie nous permettant, dans un deuxième temps, d'atteindre nos buts de qualité et d'efficacité par des décisions législatives. Le groupe démocrate-chrétien soutiendra donc et la motion et le postulat.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt la motion M1046.08 de nos collègues Kaelin-Murith et Vial sur la création d'un fonds d'équipements sportifs et le postulat P2028.08 des députés Thomet et Ridoré sur la réalisation et l'exploitation d'infrastructures sportives.

C'est dans sa très grande majorité que le groupe libéral-radical va refuser la motion et acceptera, à l'unanimité, le postulat. En instaurant un fonds d'équipements sportifs, c'est réinventer une roue que l'on a déjà avec la LORO et le Sport-Toto. Le canton aide déjà les infrastructures, et créer un fonds uniquement à buts précis est dangereux, car il pourrait être trop restrictif par rapport à d'autres projets. Ces deux objets font suite à la pétition munie de plus de 12 000 signatures concernant une piscine couverte de 50 mètres dans le Grand-Fribourg.

Le postulat va servir à examiner les besoins ou les manques de notre canton en matière de sport et toutes les régions seront analysées. Nous pourrions ainsi avoir une vue d'ensemble de nos structures sportives.

C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical refusera la motion, acceptera le postulat et vous invite à en faire de même.

**Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR).** La motion Kaelin-Murith/Vial propose d'instaurer un fonds d'équipements sportifs. Or il existe déjà trois fonds: le fonds de réserve LORO Sport du règlement de mai 2005, le fonds cantonal de sports de l'ordonnance de mai 2003 et le fonds des taxes sur les loteries de l'ordonnance d'octobre 2003.

Tout comme le Conseil d'Etat, le groupe de l'Union démocratique du centre rejettera, à l'unanimité, cette motion afin de ne pas créer un quatrième fonds.

Par contre, notre groupe acceptera le postulat Thomet/Ridoré, qui demande l'élaboration d'une étude pour l'établissement de l'Etat de la situation actuelle, à savoir un plan de mesures concernant la réalisation d'installations sportives, un inventaire des sources de financement pour la construction et l'exploitation des installations.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR).** C'est à titre personnel que je m'exprime en faveur de la motion Kaelin/Vial. Face à la croissance démographique de notre canton, et comme le mentionne d'ailleurs le rapport 113 Bulliard/Bourgeois traité hier concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique, une population jeune a ses exigences, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation. Parallèlement, la construction future d'équipements et d'infrastructures sportifs importants est inévitable et ce également dans un souci de promotion économique et touristique.

Actuellement déjà, on constate dans certaines régions, notamment en Gruyère, que des infrastructures sportives sont insuffisantes, telles que patinoires, piscines ou autres. Or, pour anticiper et faire face le moment venu aux demandes futures de soutien financier, notamment dans le cadre de partenariats privé-public, la constitution d'un fonds sur le modèle du fonds d'équipement touristique me paraît être une solution pour l'avenir.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat estime que le financement actuel, au coup par coup, prélevé dans trois fonds différents, est efficace et pragmatique. Certes, mais ne serait-il néanmoins pas plus judicieux d'avoir une vision plus globale fondée sur une base légale? On nous répondra que cette solution risque de susciter des revendications et de favoriser le système des subventions arrosoir, sans marge de manœuvre pour l'Etat. Certes, mais cela aurait l'avantage d'être plus clair pour les porteurs de projets, comme cela se fait d'ailleurs avec le fonds d'équipement touristique.

Pour terminer, permettez-moi une question à M<sup>me</sup> la Commissaire. Je souhaiterais connaître, si c'est possible, le montant disponible dans le fonds de réserve LORO-Sport destiné aux constructions sportives d'importance cantonale ou régionale au 1<sup>er</sup> janvier 2009?

C'est avec ces quelques considérations que je vous invite à soutenir la motion Kaelin-Murith/Vial.

**Vial Jacques** (*PDC/CVP, SC*). En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse extrêmement rapide, tant à la motion qu'au postulat. Cette réponse précise en particulier les fonds à disposition en faveur du sport:

1. les taxes sur les loteries, qui subventionnent les projets culturels, sociaux et – un tout petit peu – sportifs;
2. le fonds cantonal du sport, qui aide les espoirs et les talents mais qui ne finance pas les équipements sportifs; provenance de ce fonds: les loteries;
3. le fonds de réserve de la LORO du 15 mai 2005 pour les constructions sportives d'une certaine importance régionale, cantonale ou nationale; alimentation, encore une fois: LORO Sport.

Les deux premiers fonds ne concernent absolument pas l'équipement de constructions sportives. Seul le fonds de réserve LORO peut être engagé à cet effet, mais c'est encore un fonds garanti par les loteries et ce au coup par coup.

Gouverner, c'est prévoir! Les comptes de l'Etat de ces dernières années donnent raison au Conseil d'Etat. Ils peuvent sans autres garantir un subventionnement pour des constructions sportives importantes pour des périodes positives. En cas de diminution des recettes de l'Etat, on serre la ceinture, on coupe en premier dans ce qui pourrait être superflu comme le sport. Et des projets, certes importants aux yeux de tous, sont alors «schubladiés» faute de moyens. C'est là qu'intervient le fonds d'équipement sportif proposé par la motion. Avec la garantie de financement de l'Etat pour les initiants publics et privés, en même temps, il assure des travaux aux entreprises et aux travailleurs dans des temps difficiles.

Je me réjouis de consulter l'inventaire que dressera le Conseil d'Etat suite au postulat Thomet/Ridoré. On y trouvera le fil rouge qui imposera naturellement les infrastructures à construire et donc à financer.

Avec ma collègue Emmanuelle Kaelin, je vous demande donc à tous de vous souvenir que les sept années de vaches grasses peuvent être suivies de sept années de vaches maigres. A cet effet, je vous demande d'appuyer notre motion dans l'intérêt des sportifs et des écoliers du canton.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Cela a été relevé, il y a un élément commun à la motion et au postulat, il s'agit de définir le rôle de l'Etat dans la mise à disposition d'installations sportives d'importance régionale, cantonale ou nationale, à savoir de définir quel peut être le rôle d'initiateur, de coordinateur ou de cofinancement. Les instruments requis par la motion et le postulat diffèrent. Alors que la motion demande la création d'un fonds, le postulat nous demande tout d'abord un rapport sur l'état des besoins et des possibilités et des instruments possibles de financement.

Je vous rappelle que la motion et le postulat avaient été déposés dans le cadre de la pétition pour la piscine qu'avait rejetée ce Grand Conseil. Or vous connaissez les discussions en cours s'agissant du projet d'une piscine sous l'égide du préfet de la Sarine dans le cadre d'un partenariat privé-public. Dans ce cadre-là, l'Etat a d'ores et déjà indiqué, par la voix du Conseil d'Etat, être prêt à s'engager financièrement au niveau de l'investissement. Dans ce cadre-là, nous aurons une intervention directe. C'est dans ce sens-là, que le Conseil d'Etat indiquait qu'il s'était passé quelque chose, puisque le Conseil d'Etat avait saisi le Grand Conseil déjà à deux reprises pour des infrastructures sportives d'importance cantonale. Il s'agissait des patinoires et il s'agissait dernièrement du site sportif Saint-Léonard, dont une partie a été – ou sera – financée dans les deux ou trois années à venir, d'une part par le fonds LORO Sport mais également par le fonds cantonal du sport. Il avait d'ores et déjà indiqué, à l'époque, qu'il était prêt aussi à financer – c'était l'époque de Gottéron-Village – la piscine dans ce cadre-là également. Je le dis parce que je reviendrai tout à l'heure sur la question des critères qui semblent jouer un rôle.

S'il y a un besoin avéré, la possibilité d'un décret existe, il peut être fait rapidement. Nous l'avons démontré au cours des dernières années et répondu de manière non institutionnelle à une question d'un partenariat privé qui demande une rapidité d'action. Il n'est pas nécessaire pour cela de mobiliser des moyens dans un fonds, raison pour laquelle le Conseil d'Etat vous propose le rejet de la motion. Mais le Conseil d'Etat est conscient de la nécessité de disposer d'un état des lieux des infrastructures sportives, raison pour laquelle il accepte le postulat comme un préalable et un complément en soi à la motion. La concrétisation, vous la trouverez dans la loi sur le sport, qui vous sera présentée; elle est actuellement en consultation. La consultation qui se pose est encore celle de lui adjoindre un concept sur les infrastructures. Le Service du sport a été chargé de faire une enquête en deux temps. Le premier portera sur l'état des lieux en matière d'infrastructures de piscines dans notre canton, piscines scolaires, piscines communales, piscines régionales puis, un deuxième temps, portera sur les autres infrastructures. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que l'Etat intervient déjà dans le cadre du subventionnement des infrastructures sportives à des fins scolaires à travers la loi cantonale sur les subventions aux constructions scolaires.

S'agissant d'infrastructures sportives qui ne répondraient pas à un besoin scolaire, il s'agira, dans ce cadre-là et dans le cadre de la loi, de déterminer dans le fond le critère le plus difficile, l'infrastructure d'importance cantonale. Pour Gottéron-Village et le site sportif Saint-Léonard, le critère d'infrastructure d'importance cantonale nous a été donné par leur reconnaissance comme infrastructures d'importance nationale et par le soutien annoncé à ces deux infrastructures par l'Office fédéral du sport.

Pour la piscine la condition *sine qua non* de l'engagement du Conseil d'Etat au niveau du subventionnement, c'était le bassin de 50 mètres, puisque ce serait le seul bassin à 50 mètres que nous aurions dans ce canton. Ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas l'ouverture dans le fond à un subventionnement général d'infrastructure.

res ensuite de type régional mais seul le concept, ou en tout cas la planification, l'enquête qui sera faite sur les infrastructures d'importance cantonale et régionale, nous donnera le cas échéant cette indication.

Je vous invite dès lors à accepter le postulat mais à rejeter la motion, car elle est nettement prématurée.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1046.08 Emmanuelle Kaelin-Murith/Jacques Vial est refusée par 49 voix contre 33. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 33.*

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

*Se sont abstenus:*

Duc (BR, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

**Le Président.** Nous passons au vote sur le postulat René Thomet/Carl-Alex Ridoré (réalisation et exploitation d'infrastructures sportives d'envergure cantonale). Je rappelle que les postulants se rallient à la proposition du Conseil d'Etat, qui accepte le postulat dans le sens du point 4 de cette réponse.

– Au vote, la prise en considération du postulat P2028.08 René Thomet/Carl-Alex Ridoré est acceptée par 81 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC,

PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

*A voté non:*

Dorand (FV, PDC/CVP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Bussard (GR, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Postulat P2025.07 Solange Berset/Nadine Gobet (dixième année linguistique)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Berset Solange (PS/SP, SC).** Le traitement de ce postulat vient un peu comme la grêle après la moisson, puisque l'une des propositions de ce concept cantonal, concept qui vient d'être mis en consultation, tient compte de notre proposition qui consiste à donner plus de facilités aux jeunes qui souhaitent effectuer cette dixième année linguistique. Par conséquent, merci au Conseil d'Etat de proposer l'acceptation de ce postulat déposé avec ma collègue Nadine Gobet.

Pour maîtriser la langue, la pratique dans le terrain est indispensable et participer à une année d'immersion linguistique est certainement la méthode la plus efficace.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous apprend que le canton de Fribourg n'a pas connu le succès escompté à la fin des années nonante lorsqu'il a tenté d'étendre les échanges avec d'autres cantons. Il est certainement temps, aujourd'hui, d'entreprendre à nouveau des dé-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 12 décembre 2007, *BGC* p. 2141; réponse du Conseil d'Etat le 10 juin 2008, *BGC* p. 1114.